AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0004
FR0000130338-FS0001

4 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 janvier 2021, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 237 116 actions VALEO[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et 4,95% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions VALEO détenues à titre de collatéral.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 125 046 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VALEO, réglés exclusivement en espèce, (ii) 930 622 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres, et (iii) 314 692 actions VALEO détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 794 362 actions VALEO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 241 741 403 actions représentant 247 207 804 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.